

57 votants et 101 inscrits, le nomma représentant à la Chambre des Cent-Jours. Là se borna son rôle politique.

DUPRAT (RAYMOND, BARON), député de 1831 à 1848, né à Moissac (Tarn-et-Garonne) le 17 septembre 1782, mort à Moissac le 20 avril 1861, débuta, en 1809, comme auditeur au Conseil d'Etat. L'année suivante, il entra dans l'administration militaire comme inspecteur général des vivres de la guerre, et garda cette situation jusqu'à la chute du gouvernement impérial. Un recueil de biographies, rédigé par des royalistes, énonça en ces termes l'évolution de M. Duprat sous la Restauration : « Sans oublier ce qu'il devait de gratitude et de respect au prince qu'il avait servi, il sourit au retour de nos rois comme à un événement providentiel, qui rendait au pays la paix et le régime constitutionnel. » Nommé sous-préfet de Moissac le 20 septembre 1820, il resta dans l'administration jusqu'après la révolution de juillet : il fut, toutefois, relevé de ses fonctions en 1831. Il devint peu de temps après conseiller général de Tarn-et-Garonne. Le 5 juillet 1831, il fut élu pour la première fois député du 4^e collège de ce département (Moissac), avec 148 voix (260 votants, 387 inscrits), contre 108 à M. Chabrière. Il prit place parmi les conservateurs et se mêla surtout aux discussions qui avaient trait aux finances, à l'administration, aux travaux publics, à la comptabilité. Le baron Duprat fit partie de la Chambre jusqu'aux journées de février, ayant été successivement réélu : le 21 juin 1834, par 180 voix (301 votants, 381 inscrits), contre 102 à M. d'Escayrac de Lauture ; le 4 novembre 1837, par 213 voix (302 votants, 445 inscrits), contre 82 à M. Detours ; le 2 mars 1839, par 200 voix sur 257 votants ; le 7 juillet 1842, par 250 voix (363 votants, 482 inscrits), contre 109 à M. Arago ; enfin, le 1^{er} août 1846, par 319 voix (390 votants, 559 inscrits), contre 64 à M. Arago. — Chevalier de la Légion d'honneur.

DUPRAT (PIERRE-PASCAL), représentant en 1848 et 1849, de 1871 à 1876, député de 1876 à 1881, né à Hagetmau (Landes) le 24 mars 1815, mort en mer, à bord du *Niger*, le 17 août 1885, fit ses études au séminaire d'Aire-sur-l'Adour, qu'il quitta pour voyager en Allemagne. De retour en France, il se consacra d'abord à l'enseignement, occupa une chaire de professeur d'histoire à Alger, et revint à Paris prendre part dans la presse au mouvement démocratique qui marqua les dernières années du règne de Louis-Philippe. Collaborateur de la *Réforme*, directeur de la *Revue indépendante* (1847), il applaudit à la révolution de février, seconda Lamennais dans la fondation du journal le *Peuple Constituant*, et brigua, lors des élections à l'Assemblée constituante, les suffrages de ses compatriotes des Landes ; ce département le nomma représentant, le 23 avril 1848, le 6^e sur 7, par 30,710 voix. M. Pascal Duprat siégea à la gauche modérée, et se signala, dès le début, par son ardeur à combattre le socialisme et le parti de la Montagne. Il fut, avec MM. Sénard, Billault, d'Aldelsward, un des principaux membres de la réunion dite « du Palais-National », qui fit une guerre constante à la commission exécutive. C'est au nom de ce groupe politique que M. Pascal Duprat, dans la séance permanente du 23 juin 1848, prit l'initiative d'une demande de mise en état de siège de Paris. « Je viens, dit-il, soumettre à la Chambre une proposition qui nous a été

inspirée par la gravité des circonstances. Les discours sont inutiles ; il nous faut, aux uns et aux autres, des actes, des actes énergiques, des actes qui répondent aux besoins de la situation et aux besoins de la République. Voici le texte : « L'Assemblée nationale décrète : *Article unique* : Paris est mis en état de siège ; tous les pouvoirs sont concentrés dans les mains du général Cavaignac. » La motion souleva dans l'Assemblée une sensation profonde ; elle fut d'abord assez mal accueillie, et plusieurs représentants, entre autres Germain Sarrut, protestèrent au nom des souvenirs de 1832. « On hésitait beaucoup, » écrit Daniel Stern (Madame d'Agout), à prendre une mesure de cette gravité qui paraissait à bien des consciences une violation manifeste du principe républicain. D'ailleurs, M. Pascal Duprat n'avait pas d'autorité dans la Chambre, et vraisemblablement sa proposition aurait été rejetée, si M. Bastide n'était monté à la tribune pour l'appuyer dans les termes les plus pressants. » Le décret de la mise en état de siège de Paris fut donc voté, *par assis et levé*, à une assez grande majorité. Cette mesure détermina la retraite immédiate de la commission exécutive. Le 9 août 1848, M. Pascal Duprat présenta à l'Assemblée un amendement tendant à « l'abolition de toutes les lois relatives au cautionnement et à la responsabilité du gérant. » Cet amendement fut repoussé et une loi fut aussitôt adoptée, qui rétablissait, au contraire, les cautionnements des journaux quotidiens dans les départements de la Seine et de Seine-et-Marne, à 24.000 francs pour les journaux paraissant deux fois par semaine, 18.000 francs pour les journaux hebdomadaires, etc. M. Pascal Duprat eut une part directe, comme rapporteur de la commission, à l'abolition du décret du gouvernement provisoire qui avait fixé à dix heures la journée de travail ; il fit porter cette journée à douze heures, après une discussion où il eut Pierre Leroux pour contradicteur. Il vota ensuite : pour l'abolition de la peine de mort, pour l'amendement Grévy sur la présidence, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour : Le général Cavaignac a bien mérité de la patrie. Il se rapprocha de la gauche après l'élection de L.-N. Bonaparte, dont il combattit la politique, se prononça contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, contre l'expédition de Rome, et obtint, le 13 mai 1849, sa réélection comme représentant des Landes à la Législative, le 2^e sur 6, par 27,163 voix (49,762 votants, 82,019 inscrits). M. Pascal Duprat fit dans les rangs de la gauche et à la tribune de l'Assemblée une vive opposition au gouvernement présidentiel, vota contre les lois répressives adoptées par la majorité monarchiste et visant l'instruction publique, la liberté de la presse, le droit de réunion, etc. ; protesta contre le coup d'Etat du 2 décembre 1851, et fut arrêté alors, détenu quelque temps à Paris, puis exilé en Belgique. Il y publia un volume de philosophie politique : *De l'Etat, sa place, son rôle* (1852), et fonda la revue la *Libre Recherche*. Il vécut quelques années en Suisse, et devint professeur à l'Académie de Lausanne ; de là il passa en Italie et habita Naples et Turin. Lors des premières élections au Corps législatif (29 février 1852), 922 voix indépendantes s'étaient comptées sur son nom dans la première circonscription des Landes ; le 2^e collège du même département lui donna, le 24 mai 1869, 4,932 voix contre 27,090 au candidat officiel, M. Darraeq, élu. Au 4 septembre 1870, il refusa le poste de ministre plénipotentiaire à

Athènes pour solliciter un nouveau mandat législatif. Aux élections générales du 8 février 1871, il obtint dans les Landes, sans être élu, 16,433 voix sur 54,902 votants. Ce fut l'élection complémentaire du 2 juillet qu'il envoya à l'Assemblée nationale. Il réunit alors 33,309 voix (55,536 votants, 84,844 inscrits), et alla prendre place à gauche. M. Pascal Duprat se mêla activement à la plupart des grands débats parlementaires de cette époque. En décembre 1871, à l'occasion de la prise de possession de leurs sièges par le prince de Joinville et le duc d'Aumale, il provoqua, en leur rappelant leurs engagements, une séance des plus orageuses. Il soutint le gouvernement de Thiers, vota, au 24 mai, contre la démission du chef du pouvoir exécutif, combattit le ministère de Broglie, se prononça contre la loi sur les maires, etc., et vota toutes les mesures qui aboutirent à l'adoption de la Constitution de 1875. M. Pascal Duprat attacha son nom, le 11 février de cette année, à un amendement célèbre portant que le futur Sénat serait électif et nommé comme la Chambre des députés, par le suffrage universel : cet amendement eut l'étrange fortune d'être adopté séance tenante par la majorité, puis rapporté le lendemain, et tenu pour non avenu. Aux élections du 20 février 1876, M. Pascal Duprat se présenta comme candidat républicain dans l'arrondissement de Saint-Sever; mais il échoua avec 5,679 voix contre 10,013 à M. de Laborde, élu, et 2,793 à M. Sourigues. Il chercha alors une revanche dans le 17^e arrondissement de Paris, qu'il habitait, et s'y porta candidat en remplacement de M. Edouard Lockroy, qui venait d'opter pour Aix. Après une lutte très vive, il l'emporta au second tour, le 30 avril 1876, et fut élu par 6,005 voix (14,269 votants, 20,543 inscrits), contre M. Chabert, socialistes, 5,678, et M. Desprès, conservateur, 2,529. Il fut des 363 et reçut comme tel, du 17^e arrondissement, la confirmation de son mandat, le 14 octobre 1877, par 12,324 voix sur 16,982 votants (20,569 inscrits), contre 3,775 au baron Servatius. Inscrit à la gauche républicaine, il s'associa à tous les votes de la majorité, appuya les invalidations qu'elle prononça, soutint le ministère Dufaure et prêta son concours à la politique opportuniste. En février 1881, il prononça un discours important sur l'attitude de la France dans les affaires de Grèce. Non réélu en août suivant, il fut nommé ministre plénipotentiaire au Chili. Comme il retournait à son poste après un séjour en France nécessité par son état de santé, il mourut pendant la traversée (août 1885). Comme publiciste, on lui doit plusieurs ouvrages de critique et d'histoire : *Timon et sa logique* (1845); les *Encyclopédistes*, leurs travaux, leurs doctrines et leur influence (1865); les *Révolutions* (1870), etc. Il dirigea, depuis 1870, le journal le *Peuple souverain*, puis une petite feuille quotidienne intitulée le *Nouveau journal*.

DUPRAT. — Voy. BARBANÇON (COMTE DE).

DUPRÉ (JOSEPH), député en 1789, né à Carcassonne (Aude) le 25 novembre 1742, mort à Carcassonne le 26 mai 1823, était fils de Pierre Dupré, premier consul de Carcassonne et député aux Etats de Languedoc. Négociant dans sa ville natale, il fut (25 mars 1789) élu député du tiers aux Etats-Généraux pour la sénéschaussée de Carcassonne. Il prit part à peu près exclusivement aux débats sur des questions d'affaires, parla contre le privilège exclusif de la Compagnie des Indes, et vota pour l'attribution à tous les ports de la liberté du com-

merce. Il fut maire de Carcassonne en 1792. Partisan très modéré de la Révolution, il dut se cacher en 1793, et devint, après le 9 thermidor, membre du conseil supérieur du commerce. On a de lui quelques mémoires traitant de questions industrielles.

DUPRÉ (GASPARD-CÉLESTIN-JOSEPH), député au Corps législatif de l'an XI à 1815, né à Mons (Belgique) le 18 avril 1761, mort à Liège (Belgique) le 29 septembre 1836, avocat à Namur, y exerça les fonctions de commissaire du gouvernement français près le tribunal de première instance. Le 9 thermidor an XI, il fut élu, par le Sénat, député au Corps législatif, et réélu par le même corps électoral le 18 février 1808; il représenta jusqu'en 1814 le département de Sambre-et-Meuse. A cette époque, il rentra en Belgique, où il vécut jusqu'en 1836.

DUPRÉ (JEAN-BAPTISTE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Saint-Lizier (Ariège) le 3 octobre 1765, mort à une date inconnue, appartint à la magistrature impériale. Président du tribunal de Saint-Girons, il fut élu représentant à la Chambre des « Cent-Jours » le 14 mai 1815, par l'arrondissement de Saint-Girons, avec 54 voix sur 79 votants, contre 24 à M. Pagès, procureur impérial. — Ses fonctions de magistrat lui furent conservées sous la Restauration.

DUPRÉ (JOSEPH-LÉO), représentant en 1849, né à Carcassonne (Aude) le 6 août 1808, mort à Saint-Jean (Aude) le 16 juillet 1882, fils d'un agriculteur distingué, étudia le droit et, après avoir plaidé à Carcassonne, entra (1836) dans la magistrature comme substitut à Espalion; il passa la même année à Carcassonne, fut nommé procureur du roi à Perpignan (1841), puis à Carcassonne (1843), où il fut élu membre du conseil général de l'Aude (1845). Il venait d'être nommé avocat général à la cour de Riom, quand la révolution de février 1848 le rendit à la vie privée. L'année suivante (13 mai 1849), les électeurs conservateurs monarchistes de l'Aude envoyèrent M. Dupré à l'Assemblée législative, le 6^e et dernier de la liste, par 33,093 voix (70,434 votants, 88,291 inscrits). Il prit place dans la majorité, vota l'expédition romaine, la loi sur l'enseignement, etc., et appuya la politique présidentielle. Membre de la commission exécutive en décembre 1851, il rentra bientôt dans la magistrature comme premier avocat général à la cour de Bordeaux (1852), passa procureur général à celle d'Agen en décembre 1863, et fut appelé, en mars 1863, aux mêmes fonctions à celle de Toulouse. Il donna sa démission en septembre 1870, et se retira dans ses domaines de l'Aude, où il s'occupa jusqu'à sa mort d'améliorations agricoles. — Commandeur de la Légion d'honneur.

DUPRÉ (GERMAIN), membre du Sénat, né à Argeles-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées) le 10 janvier 1811, « fils de Jacques Dupré et de Marie-Anne Ducot, » étudia la médecine à Montpellier, et reçut docteur (1834), puis agrégé, devint professeur de clinique médicale à la Faculté de cette ville. Le canton de Tarbes le nomma, en 1871, membre du conseil général des Hautes-Pyrénées. D'abord vice-président de cette assemblée, puis président, il se présenta une première fois, sans succès, aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, comme candidat républicain, dans les Hautes-Pyrénées; il obtint 265 voix. Il entra au Sénat lors du

renouvellement du 8 janvier 1882, avec 371 voix sur 530 votants. Il siégea à gauche, vota pour la réforme judiciaire, pour le divorce, pour la politique opportuniste et les divers ministères de gauche qui se sont succédés. En dernier lieu il s'est prononcé : pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse; il s'est abstenu sur la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger). On cite de lui des *Considérations cliniques sur les fluxions de poitrine de nature catarrhale* (1860), et un ouvrage sur la *Liberté de l'enseignement médical* (1865). Correspondant de l'Académie de médecine et chevalier de la Légion d'honneur.

DUPRÉ DE BALLAY (MARIE-ALEXANDRE), député en 1789, né à Stenay (Meuse) le 15 mars 1767, mort en 1830, était, sous l'ancien régime, procureur du roi au bailliage de Varennes-en-Orlémois. Élu, le 1^{er} avril 1789, par le bailliage de Verdun, député du tiers aux États-Généraux, il ne resta dans l'Assemblée que jusqu'au 14 janvier 1790, époque à laquelle il donna sa démission, sans avoir signalé son court passage à la Constituante par aucun acte intéressant.

DUPRÉ DE SAINTE-MAURE (JEAN-PIERRE-EMILE), député de 1807 à 1811, né à Carcassonne (Aude) le 10 juin 1772, mort à Perreux (Yonne) le 22 juillet 1854, était fils de Nicolas Dupré, traducteur de Milton, directeur de l'Académie de médecine, et intendant de Guyenne de 1776 à 1785. Il fut élevé par l'abbé Dupont des Jumeaux et suivit la carrière de la magistrature; il était, en 1789, conseiller de grand-chambre au parlement de Paris. La suppression des parlements le fit entrer dans l'armée. Adjudant-major du 4^e bataillon de l'Aude, il fut nommé substitut du procureur de la commune de Carcassonne, puis passa à l'état-major de l'armée des Pyrénées-Orientales, et devint aide-de-camp du général d'Argenvilliers. En 1805, il fit jouer sur le théâtre de la rue de Chartres un vaudeville intitulé : *la Jeunesse de Prévillo*; la même année (27 septembre), il devint secrétaire des commandements de la princesse Pauline Borghèse, et, le 17 février 1807, fut élu, par le Sénat conservateur, député de l'Aude au Corps législatif; il en sortit en 1811. Nommé sous-préfet de Beaune (8 avril 1813), il adhéra au retour des Bourbons, et reçut de Louis XVIII la croix de la Légion d'honneur. Il se retira de la politique aux Cent-Jours, puis il alla en Russie en 1819, et revint mourir dans l'Yonne. On a de lui : *Essai sur les relations commerciales du département de l'Aude* (1808). — *Hier et aujourd'hui* (1818). — *Anthologie russe* (1823).

DUPUCH (ELIE-LOUIS), membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, né en 1746, mort à une date inconnue, résidait à la Basse-Terre (Guadeloupe) au moment de la Révolution. Cette colonie l'élut, le 23 octobre 1792, à la Convention nationale, où il fut admis à siéger le 18 septembre 1793, et où il se fit peu remarquer. Le 4 brumaire an IV, Dupuch entra, de droit, comme ex-conventionnel, au Conseil des Anciens. Il fut un des secrétaires de cette assemblée, où il siégea jusqu'en l'an VII.

DUPUIS (ANTOINE), député en 1789, né à Gorenflous (Somme) le 27 octobre 1750, mort en 1819, était curé d'Ailly-le-Haut-Clocher (Somme), lorsqu'il fut élu, le 27 mars 1789, député du clergé aux États-Généraux par la sénéschaussée de Pontlièvre. Il suivit obscurément la majorité de son ordre; le *Moniteur* ne mentionne pas son nom.

DUPUIS (CHARLES-FRANÇOIS), membre de la Convention, député aux Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII, né à Trye-Château (Oise) le 26 octobre 1742, mort à Is-sur-Tille (Côte-d'Or) le 29 septembre 1809, était fils d'un instituteur qui lui apprit l'arpentage. Remarqué par le duc de La Rochefoucauld, il fut placé par lui comme boursier au collège d'Harcourt, revêtit l'habit ecclésiastique, et fut nommé, à la fin de ses études, professeur de rhétorique au collège de Lisieux, à Paris. En 1770, il se fit recevoir avocat au parlement de Paris. Il quitta le costume ecclésiastique, se maria en 1776, et fut chargé, cette même année, de composer le discours latin pour la distribution solennelle des prix de l'Université de Paris, en présence du parlement. En 1780, il prononça, au nom de l'Université et en latin, l'éloge funèbre de l'impératrice Marie-Thérèse. Il s'adonna alors à l'étude des mathématiques, de l'astronomie et de l'antiquité, conçut le plan de son célèbre ouvrage : *l'Origine de tous les cultes*, et, retiré à Belleville, établit dans sa maison, dès 1778, le premier télégraphe aérien, dont les frères Chappe devaient un peu plus tard vulgariser l'application. Professeur d'éloquence latine au collège de France en 1787, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1788, il fut nommé, en 1790, par le département de Paris, commissaire de l'instruction publique. Le 15 septembre 1792, il fut élu 1^{er} député suppléant de Seine-et-Oise à la Convention, par 359 voix sur 682 votants, et fut admis à siéger tout de suite en remplacement de Barère de Vieuzac, qui avait opté pour les Hautes-Pyrénées; il prit place parmi les modérés. Dans le procès de Louis XVI, au 1^{er} appel nominal (sur la culpabilité du roi), il répondit : « Comme juge, je ne puis voter; comme homme, je suis convaincu; comme représentant du peuple, également convaincu, je dis oui. » Il dit au 3^e appel nominal : « Je ne concourrai pas de mon vote à priver le peuple d'un otage important qu'il aura le droit de vous demander un jour. Je vote pour la détention. » Après la condamnation, il vota pour le sursis. Il courut des dangers sous la Terreur, ne dut la liberté qu'au 9 thermidor, et fut élu, le 12 ventôse an III, secrétaire de la Convention; il présenta (26 ventôse) une motion longuement motivée relative aux dénonciations contre les « terroristes »; déposa (18 germinal) un projet sur la garantie des dettes de l'Etat, sur l'épuration des administrations de la République « d'où seront exclus tous les hommes ineptes ou intrigants », sur la création de tribunaux de comptabilité pour faire rendre des comptes aux dilapidateurs, sur l'extension à donner à « la Constitution démocratique de 1793, afin que le peuple français rentre le plus tôt possible dans l'exercice de tous ses droits ». La Convention ordonna l'impression du projet. Le 21 germinal, la Convention désigna Dupuis pour aller assurer dans les départements l'exécution des lois relatives à l'instruction publique. Le 21 fructidor, le sieur H. Agasse, imprimeur-libraire, fit hommage à la Convention du premier exemplaire de *l'Origine de tous les cultes* ou *Religion universelle*, par le citoyen Dupuis, député,

Le 26 vendémiaire an IV, Dupuy fut élu député de Seine-et-Oise au Conseil des Cinq-Cents par 144 voix sur 205 votants. Le 19 brumaire, il appuya un projet relatif aux déserteurs et termina ainsi son discours :

« Je voudrais également que tout citoyen de la première réquisition, qui n'aurait pas rejoint ses drapeaux à un terme donné, fût proclamé infâme, son nom attaché sur un poteau de sa commune, et qu'après avoir été mis aux fers dix ans, il fût flétri et banni à perpétuité. Songez que les Germains dont les Français descendaient, noyaient sous une claque les lâches et les infâmes. Voulez-vous rester libres? Flétrissez tout homme qui n'est pas déterminé à mourir pour la patrie : autrement vous n'avez de république qu'en duvets, et de liberté qu'en effigie. C'est surtout à votre jeunesse que vous devez donner de grandes leçons. La mort du fils de Pontius fut une grande leçon pour cette jeunesse romaine, qui, accoutumée au luxe des cours, voulait ramener le règne des rois; votre jeune chouannerie a grand besoin de pareils exemples. Donnez des fers à ceux qui veulent des maîtres, et que ceux qui n'en veulent pas aillent combattre les rois. »

Le 27 ventôse, il défendit le projet de Louvet sur la liberté de la presse, et réclama (21 thermidor) la publicité de la discussion sur les finances. Lors de la réorganisation de l'Institut (29 brumaire an IX), il fit partie des 48 premiers membres de cette réinstitution : il fut aussi candidat au Directoire. Favorable au coup d'Etat de brumaire, il fut choisi par le Sénat conservateur comme député de Seine-et-Oise au nouveau Corps législatif (4 nivôse an VIII); il le présida quelque temps, y siégea jusqu'en l'an XI, fut candidat au Sénat conservateur, sans y entrer, et fut nommé membre de la Légion d'honneur. On a de lui, outre l'*Origine de tous les cultes*, œuvre dans laquelle il prétend expliquer subtilement, par des observations astronomiques et notamment par l'étude du zodiaque, tous les mythes religieux, un *Mémoire sur l'origine des constellations et sur l'explication de la Fable par le moyen de l'astronomie* (1781). — *Dissertation sur le zodiaque de Denderah* (1822), et des *Mémoires dans le Bulletin de l'Académie des Inscriptions*.

DUPUTZ (PIERRE-EDOUARD), représentant en 1849, né à Bordeaux (Gironde) le 12 janvier 1812, mort à Fezensac (Gers) le 5 mai 1883, était négociant à Condom. Républicain, il fut élu comme tel, le 13 mai 1849, représentant du peuple à l'Assemblée législative par le département du Gers, le 6^e sur 7, avec 30,526 voix (70,087 votants, 93,572 inscrits). Il siégea à gauche et vota le plus souvent avec la Montagne; contre l'expédition romaine, contre les lois sur l'enseignement et le suffrage universel, etc. Il quitta la vie politique en 1851.

DUPUY (JEAN-BAPTISTE-CLAUDE-HENRI), député en 1791, et membre de la Convention, né à Montbrison (Loire) le 18 août 1759, mort à une date inconnue, exerçait, sous l'ancien régime, la profession d'homme de loi. Il embrassa le parti de la Révolution et devint juge au tribunal de district de Montbrison. Le 31 août 1791, il fut élu député de Rhône-et-Loire à l'Assemblée législative, le 3^e sur 15, par 898 voix sur 731 votants. Il siégea au côté gauche, et, le 4 septembre 1792, fut élu par le même département, membre de la Convention, le 2^e sur 15, avec 847 voix sur 873 votants. Dans

le procès de Louis XVI, il répondit au 3^e appel nominal : « Je dis la mort. » Il remplit à Lyon, en 1793, une courte mission, et disparut de la scène politique après la session. Atteint par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, il se retira près du lac de Constance, et mourut en exil.

DUPUY (ANDRÉ-JULIEN, COMTE), sénateur et pair de France, né à Brioude (Haute-Loire) le 13 juin 1753, mort à Paris le 6 janvier 1832, entra d'abord dans la magistrature, et fut conseiller au Châtelet de Paris jusqu'à la Révolution. En 1790, il fut envoyé dans l'Inde comme intendant général, en résidence à l'Île-de-France, et s'y fit remarquer comme administrateur. Rappelé en France en l'an VIII, il fut mêlé aux négociations de la paix d'Amiens, fut nommé conseiller d'Etat, membre de la Légion d'honneur (9 vendémiaire an XII), et commandeur (25 prairial suivant). Membre du Sénat conservateur (28 mars 1806), comte de l'Empire (26 avril 1808), il adhéra à la première Restauration, fut créé pair de France par le roi (4 juin 1814), et nommé en 1816 gouverneur général des Indes françaises. Il ne montra peut-être pas, dans ces fonctions qu'il occupa pour la seconde fois, la fermeté qu'exigeaient les circonstances et la politique envahissante de l'Angleterre; aussi fut-il rappelé en 1826. Il siégea à la Chambre haute jusqu'à sa mort.

DUPUY (LOUIS-EMMANUEL-MARIE), représentant aux Cent-Jours, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 17 avril 1777, mort à Toulouse le 25 juillet 1845, était fils de Jean Dupuy et de Magdeleine Barthe. Il suivit la carrière militaire; il était adjudant-commandant à Toulouse, quand il fut, le 16 mai 1815, élu représentant à la Chambre des Cent-Jours, par le collège de département de la Haute-Garonne, avec 33 voix sur 43 votants et 250 inscrits. Le *Moniteur* est muet sur son rôle dans cette assemblée. Le 31 décembre 1826, il fut admis à la retraite comme colonel d'état-major en non-activité.

DUPUY (JEAN), député de 1816 à 1822, né à Cognac (Charente) le 1^{er} mars 1756, mort à Cognac le 10 mai 1831, était le fils aîné de Jean Dupuy, avocat à la Cour, et d'Anne-Guillemette Roy; il eut pour parrain Jean Dupuy, receveur des eaux et forêts, son aïeul, et pour marraine dame Julie Duqueyroy, son aïeule maternelle. Il étudia le droit et se fit recevoir avocat. En 1796, il fonda à Cognac une importante maison de commerce, sous la raison sociale *Otard, Dupuy et Cie*. Le 4 octobre 1816, il fut élu député, au collège de département de la Charente, par 107 voix (210 votants, 280 inscrits), et siégea jusqu'en 1822 parmi les royalistes. Chevalier de la Légion d'honneur. Sa fille avait épousé M. d'Alès, sous-préfet de Cognac.

DUPUY (CHARLES-HYACINTHE), représentant en 1871, né à Carpentras (Vaucluse) le 11 septembre 1801, mort le 1^{er} février 1876, prit à Nyons, en 1825, la direction d'une institution. Il collabora à plusieurs journaux républicains, au *Progrès du Midi*, au *Censeur* de Lyon, créa à Avignon, en 1844, l'*Ami des instituteurs et des élèves*, fonda (1850) le *Semur républicain* des Bouches-du-Rhône, le *Suffrage universel* à Montpellier, et, en 1871, la *Feuille de Jean-Pierre André*, à Nyons, qui eut un grand succès. Aux élections du 2 juillet 1871, pré-

senté comme candidat républicain, en remplacement de M. Lamorte dont l'élection avait été annulée, il fut élu représentant de Vaulx sur 65,865 votants et 100,516 inscrits. Membre de l'Union républicaine, il vota pour le retour de l'Assemblée à Paris, pour le message du 13 novembre, pour l'amendement La Fayette, pour la dissolution de l'Assemblée, pour l'amendement Wallon, pour l'amendement Pascal Duprat, pour les lois constitutionnelles, contre la pétition des évêques, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre le 24 mai, contre la démission de Thiers, contre la circulaire Pascal, contre l'arrêt sur les enterrements civils, contre la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, contre le maintien de l'état de siège, contre la loi des maires, contre le ministère de Broglie. Il mourut dans les derniers jours de la législature.

DUPUY (DESTIN-DÉCADI-MAGLOIRE), député de 1835 à 1880, né à Bosmont (Aisne) le 15 octobre 1848, docteur en médecine, était maire de Vervins et conseiller général de l'Aisne pour ce canton, lorsqu'il se présenta, d'abord sans succès, aux suffrages des électeurs du département. Le 26 novembre 1882, il réunit comme candidat radical, dans la 1^{re} circonscription de Vervins, 5,317 voix contre 7,136 à M. Sandrique, opportuniste. Il s'agissait de remplacer M. Soye, décédé. Inscrit sur la liste opportuno-radical de l'Aisne, M. Dupuy fut plus heureux, le 4 octobre 1885, et devint député, au 2^e tour de scrutin, le 6^e sur 8, avec 63,517 voix (117,821 votants, 147,808 inscrits). Membre de la gauche radicale, il a voté avec ce groupe politique, notamment dans la dernière session : contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. Il s'est fait remarquer surtout par l'interruption qu'il lança au cours de la discussion sur les poursuites contre le général Boulanger : « En politique, s'écria-t-il, il n'y a pas de justice ! »

DUPUY (CHARLES-ALEXANDRE), député de 1885 à 1889, né au Puy (Haute-Loire) le 5 novembre 1851, fils d'un huissier de la préfecture du Puy, passa par l'École normale supérieure, en sortit agrégé de philosophie (1874) et fut professeur à Nantua, à Aurillac et aux lycées d'Auch, du Puy (1876) et de Saint-Etienne (1880). Inspecteur d'Académie dans la Lozère, puis dans le Calvados, il devint, en 1884, vice-recteur de l'Académie d'Ajaccio. Ses relations avec le parti républicain opportuniste le firent admettre, en octobre 1885, sur la liste de ce parti dans la Haute-Loire ; il fut élu, le 1^{er} sur 5, par 36,038 voix (70,769 votants, 86,398 inscrits), prit place à l'Union des gauches, et suivit les inspirations de M. Jules Ferry. Il prit part à diverses discussions, notamment sur l'instruction publique, la loi militaire et la retraite des fonctionnaires. En juin 1887, il fit à la tribune l'apologie du service de trois ans. Après avoir prêté son concours aux ministères Rouvier et Tirard, il s'est prononcé, dans la dernière session de la législature : pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement, pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi

Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

DUPUY. — Voy. BELVÈZE (DE).

DUPUY DE LOME (STANISLAS-CHARLES-HENRY-LAURENT), député de 1869 à 1870, sénateur inamovible de 1877 à 1885, né à Plémor (Morbihan) le 15 octobre 1816, mort à Paris le 1^{er} février 1885, était fils d'un ancien officier de marine. Élève de l'École polytechnique, il en sortit en 1837 dans le génie maritime, passa sous-ingénieur de 2^e classe (16 novembre 1841), fut envoyé (1842) en Angleterre par le gouvernement pour y étudier la construction des navires en fer, résuma ses observations dans un *Mémoire* (1844), et fut chargé de construire à Toulon l'avisio le *Caton*, le premier navire en fer de notre flotte. Nommé ingénieur de 2^e classe le 28 septembre 1848, il dirigea le service des navires à vapeur à Toulon, organisa les chantiers de Castigneau, et donna (1848) les plans du *Napoléon*, vapeur à grande vitesse, qui lui valut la médaille d'honneur à l'Exposition universelle de 1855. Ingénieur de 1^{re} classe (25 septembre 1853), il réorganisa les chantiers de la Ciotat, créa le type des paquebots à grande vitesse de la Compagnie des Messageries impériales, fut appelé (1^{er} janvier 1857) à la direction des constructions navales et du matériel au ministère de la Marine, transforma les anciens bâtiments à voiles en navires à vapeur au moyen de l'allongement par le centre, donna, en faisant construire le *Gloire*, le type des nouveaux bâtiments cuirassés, fut nommé (1^{er} janvier 1861) conseiller d'Etat hors section, et chargé de défendre devant les Chambres le budget de la marine. Membre de l'Académie des sciences (3 mai 1860), inspecteur général du matériel de la marine (9 mars 1861), il fut élu, le 24 mai 1869, député au Corps législatif par la 2^e circonscription du Morbihan, avec 25,635 voix sur 29,021 votants et 42,404 inscrits, contre 3,374 voix à M. Villers. Il y soutint la politique impériale jusqu'au 4 septembre 1870, fut nommé, au commencement de la guerre franco-allemande, membre du comité de défense, et tenta d'exécuter, pendant le siège de Paris, un ballon dirigeable, qui ne put être lancé avant la capitulation. Il s'occupa, en 1875, d'un projet de nouveau port à Calais pour l'embarquement des trains de chemins de fer. Candidat conservateur malheureux à Dunkerque lors des élections législatives du 20 février 1876, il fut élu par le Sénat, le 10 mars 1877, sénateur inamovible, avec 142 voix contre 140 à M. Alfred André, républicain, en remplacement du général Changarnier, décédé. Il siégea dans le groupe bonapartiste, et vota avec lui pour le gouvernement du 16 mai et contre les ministères républicains qui lui succédèrent. En février 1881, il contribua, par un discours favorable, au vote de la loi sur la marine marchande, qui diminuait de moitié la prime à la navigation pour les navires de construction étrangère, et combattit (février 1884) le maintien de l'art. 416 du Code pénal, dans la discussion de la loi sur les syndicats professionnels (le Sénat vota l'abrogation de l'art. 416 par 144 voix contre 117). Chevalier de la Légion d'honneur (8 janvier 1845), commandeur (15 août 1858), grand-officier (31 décembre 1868).

DUPUY-MONTBRUN DE GRANGERS DE MONTMÉJAN (JEAN-FRANÇOIS-ALEXANDRE), député en 1791, né au château de Montméjan,

commune de Saint-André-de-Vézins (Aveyron), le 4 mars 1746, mort à Paris le 30 mars 1792, était, au début de la Révolution, commandant de la garde nationale de Montauban. Lors des troubles qui éclatèrent dans cette ville en 1790, à la suite d'un mandement de l'évêque, Dupuy-Montbrun courut les plus grands dangers. La partie catholique de la population se souleva, voulut forcer la maison du commandant de la garde nationale, et fit endurer aux protestants force mauvais traitements. Devenu maréchal de camp, Dupuy-Montbrun fut élu, le 2 septembre 1791, le 8^e sur 10, par 249 voix (446 votants), député du Lot à l'Assemblée législative; il siégea dans la majorité jusqu'au mois de mars 1792, époque où sa mort fut annoncée à ses collègues par son ami Ramel (du Lot).

DUQUENNE (ALBERT-FRANÇOIS-JOSEPH), député en l'an XIV, né à Armentières (Nord) le 21 février 1757, mort à une date inconnue, était négociant et propriétaire à Hazebrouck. Il fut administrateur du Pas-de-Calais, et, le 5 vendémiaire an XIV, entra, en vertu d'une décision du Sénat, au Corps législatif pour y représenter le département du Nord. Il siégea jusqu'en 1811.

DUQUENNE (CÉSAR), représentant en 1848 et 1849, né à la Gorgue (Nord) le 10 mars 1799, fils du précédent, fit ses études au collège de Lille, puis à Versailles. Il retourna ensuite dans son pays, où sa famille possédait une importante menuiserie et en prit la direction. Après 1830, conseiller municipal, maire de la Gorgue, chef de bataillon de la garde nationale du canton, conseiller d'arrondissement d'Hazebrouck, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant du Nord à l'Assemblée constituante, le 17^e sur 23, par 153,276 voix sur 231,867 votants et 278,352 inscrits. Il s'était présenté comme républicain modéré, mais il joignit, dans toutes les affaires importantes, sa voix à celles de la droite, notamment pour la loi sur les attroupements, pour le décret sur les clubs, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière (affaire du 23 juin), pour l'ordre du jour favorable au général Cavaignac, pour le maintien de l'impôt sur le sel, pour la proposition Râteau, pour le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute cour, pour l'interdiction des clubs et pour l'expédition de Rome; il se prononça contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, contre l'amnistie générale et contre l'amnistie des transportés. Il était absent lors de la discussion sur l'impôt progressif, et il prit un congé du 30 novembre au 30 décembre 1848. Il avait fait partie du comité du commerce et de l'industrie. Réélu, le 13 mai 1849, par le département du Nord, à la Législative, le 2^e sur 24, par 95,170 voix sur 183,521 votants et 290,196 inscrits, il continua de voter avec la droite. Au coup d'Etat du 2 décembre 1851, il reprit ses occupations industrielles sans cesser d'être maire de la Gorgue.

DUQUESNOY (ADRIEN-CYPRIN), député en 1789, né à Briey (Moselle) le 26 septembre 1759, mort à Rouen (Seine-Inférieure) le 3 mars 1808, était fils de Charles-Louis Duquesnoy, conseiller du roi, procureur au bailliage royal de Briey, et de Jeanne Perrier. Après de brillantes études à Metz, il se fit recevoir avocat, puis revint demeurer à Briey, auprès des siens, se livrant à l'agriculture et aux lettres; il s'établit ensuite à Nancy où était fixée une partie de sa famille,

et devint membre de la Société libre des sciences, arts et belles-lettres de cette ville. Syndic provincial, membre du conseil de commerce, il était sans contredit un des hommes les plus en vue de la bourgeoisie lorraine, quand éclata la Révolution. Il en adopta les principes avec un enthousiasme réfléchi, et fut, le 1^{er} avril 1789, élu député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Bar-le-Duc. Il se lia dès le début avec les hommes qui devaient prendre le plus d'influence dans l'Assemblée, comme chefs ou membres du parti constitutionnel, devint l'ami de Mirabeau, et ne tarda pas à se faire remarquer par les motions et les propositions qu'il présenta. Dans la séance du vendredi 14 août 1789, il demanda l'adoption d'une méthode de travail pour l'élaboration de la Constitution; il émit le vœu qu'on procédât pour l'étude des questions constitutionnelles dans l'ordre suivant: l'Assemblée sera-t-elle permanente ou périodique? Quelles seront les qualités des éligibles, soit pour l'Assemblée nationale, soit dans les assemblées secondaires? Quelle sera l'influence de l'autorité royale en matière de législation? L'Assemblée nationale sera-t-elle composée d'une ou deux Chambres? Le 20 août, il fit quelques observations sur le préambule de la Déclaration des droits. « Une déclaration, dit-il, doit être de tous les temps et de tous les peuples; les circonstances changent, mais elles doivent être invariables au milieu des révolutions. Il faut distinguer les lois et les droits. Les lois sont analogues aux mœurs, elles ont la teinte du caractère national; les droits sont toujours les mêmes. » Le 30 septembre, il appuya et vota le plan des mesures financières présenté par M. Necker; le 4 novembre, il défendit le plan présenté par le comité pour la nouvelle division de la France; dans la séance du 25 janvier 1790, il prit part à la discussion sur l'application des décrets relatifs aux conditions de l'éligibilité, discussion dans laquelle Robespierre, signalant les difficultés provenant du manque d'uniformité et d'harmonie des contributions établies alors dans le royaume, demanda que jusqu'à l'époque où un nouveau mode d'imposition serait établi, tous les citoyens nés Français ou naturalisés Français fussent admissibles à tous les emplois publics « sans autre distinction que celle des vertus et des talents ». Il proposa au décret de Robespierre un amendement portant « qu'il suffirait, jusqu'à l'établissement d'un mode d'imposition générale dans les villes, bourgs et villages, où les contributions directes ne sont pas en usage, de n'être pas à la charge commune pour être citoyen actif ». Le 15 mai 1790, il insista pour l'examen des demandes de crédits formulées par le gouvernement à propos des complications survenues entre l'Angleterre et l'Espagne. Le 22 mai, il parla dans le débat sur la question: « La nation délèguera-t-elle au roi l'exercice du droit de paix et de guerre? » « Je déclare, dit-il, que laisser au roi le droit de faire la guerre, c'est compromettre la liberté. Mais je déclare aussi que laisser ce droit au Corps législatif, c'est perdre la monarchie, c'est la convertir, non pas en une démocratie, mais en une aristocratie épouvantable. Quel est donc le remède à ce double inconvénient? C'est de prendre un terme moyen, de faire exprimer la volonté générale par le concours des deux pouvoirs. » Le 1^{er} juin, dans la discussion sur la constitution civile du clergé, il demanda que l'on fixât d'abord « combien il y aurait de diocèses »; le 8, il fit adopter un amendement complétant le décret supprimant les « titres et offices, dignités, canonicats, prébendes, demi-prébendes, chapelles, chapelle-

nies et tous chapitres réguliers de l'un et de l'autre sexe, les abbayes ou prieurés en règle ou en commande, aussi de l'un et de l'autre sexe, et tous autres bénéfices généralement quelconques, autres que ceux mentionnés en la Constitution; » le lundi 14, il demanda la question préalable sur la faculté qu'on voulait en certains cas laisser aux évêques de refuser la confirmation canonique aux curés élus. Le 2 juillet, il proposa que les députés ne pussent quitter leur poste pendant tout le mois; il parla, le 6, en faveur du duc d'Orléans dont l'absence était vivement critiquée. Le 31 juillet, il prit la parole sur les pensions à donner aux écrivains et aux savants, déclara trop faibles les allocations proposées, et critiqua vivement la disposition d'après laquelle les bénéficiaires des pensions nationales auraient été astreints à soumettre à leurs départements respectifs des mémoires de dépenses. Le 5 août, il prit part à la discussion sur l'organisation des « bureaux de paix et des tribunaux de famille ». Le 16, il combattit la proposition faite par Huot, au nom du comité des rapports, d'annuler les procédures faites par les juges de Fontenay-le-Comte, à la suite des troubles causés par l'accaparement des grains à Saint-Jean-d'Angely; le 19, il fit voter le renvoi aux tribunaux de la lettre pastorale de l'évêque de Toulon, dénoncée par la municipalité de cette ville comme attentatoire à la Constitution; le 19 août, il demanda que l'Assemblée se conduisît, pour les troubles de Metz et de Toulon, ainsi qu'elle avait fait dans l'affaire de Nancy. Le lundi 23, il proposa la continuation des poursuites contre l'abbé Perrotin de Barmont accusé d'avoir facilité l'évasion d'un sieur Bonne, inculpé du crime de lèse-nation; le mardi 31, il parla dans le sens de la ratification complète par l'Assemblée des mesures prises par l'autorité militaire de Nancy; le 4 novembre, il se plaignit de l'inexécution des décrets relatifs au clergé; dans la même séance il déclara que le peuple « dont on avait souvent exagéré les torts » n'était pas coupable du retard dans la rentrée des impôts. Le 5 décembre, il protesta contre une motion de Reynaud (ci-devant M. de Montlosier) tendant à stipuler expressément que le roi était le chef de l'armée. « Vous avez décrété, dit-il, que le roi était le chef suprême du pouvoir exécutif; veut-on que vous le répétiez dans toutes vos délibérations? » Le lendemain, il fit décréter le principe de l'organisation d'un bureau de liquidation; le 23, il réclama l'ajournement à trois jours de la discussion provoquée par le refus du roi de sanctionner les décrets relatifs à la constitution civile du clergé. Le 16 avril 1791, il demanda que le nombre des aspirants de marine fût illimité; le 17 mai, il appuya la création de la monnaie de cuivre. Lorsque la Constituante se fut séparée, Duquesnoy retourna à Nancy, avec les fonctions de directeur des postes. Il y prit manifestement parti pour la monarchie menacée, et fut nommé maire de Nancy par les modérés, le 12 février 1792, en remplacement de M. Thieriet, nommé commissaire du roi près le tribunal des hauts-jurés. Duquesnoy fut compromis lors du dépôttement des papiers trouvés dans l'armoire de fer. Le mercredi 5 décembre 1792, Réal lut à la Convention une lettre de Laporte au roi, qui se terminait par ces mots : « ... J'ai reçu cet après-midi le billet de M. Duquesnoy, je rendrai compte à V. M. de la note que je lui ai fait passer. » Sur la motion de Merlin, la mise en arrestation de Duquesnoy, maire de Nancy, fut immédiatement ordonnée, mais n'eut pas

de suite. Duquesnoy continua de mettre à profit sa situation et son influence à Nancy pour sauver des personnes dévouées à la cause royale. Le 24 août 1793, l'Assemblée vota un projet de décret, présenté par Jullien (de Toulouse) au nom du Comité de sûreté générale, qui était ainsi conçu : « Le nommé Duquesnoy, directeur des postes, membre de l'Assemblée constituante, est destitué de ses fonctions. » Arrêté une première fois, puis relâché, Duquesnoy fut incarcéré de nouveau, à la suite de la dissolution de l'Assemblée populaire de Nancy, et envoyé devant le tribunal révolutionnaire, qui le fit mettre en liberté dans les derniers jours de l'an II.

Après le 18 brumaire, Duquesnoy fut nommé, par le premier consul, chef de bureau au ministère de l'Intérieur, pour servir de conseil à Lucien Bonaparte, qui avait été placé à la tête de ce département. Il fut appelé ensuite aux fonctions de membre et rapporteur du conseil du commerce, où il fut chargé de travaux importants, tels que la statistique de la France par départements.

Vers le même temps, il fonda une grande filature près de Rouen, où il engagea la plus grande partie de sa fortune. Le 4 frimaire an IX, il fut nommé maire du 10^e arrondissement de Paris, en remplacement de M. de Béthune-Charost, puis administrateur des Sourds-Muets, et, le 29 ventôse, membre du conseil général des hospices. Le 25 prairial an XII, le premier consul le fit entrer dans l'ordre de la Légion d'honneur. L'heure de l'adversité sonna presque en même temps pour Duquesnoy. Comme maire du 10^e arrondissement, il inscrivit sur les registres de l'état civil le mariage de Lucien Bonaparte avec Mme Jouberton, à l'insu du premier consul. Napoléon, irrité, retira sa faveur à Duquesnoy. La ruine industrielle, jointe à la disgrâce politique, fit germer dans son cerveau un funeste projet : le 3 mars 1808, on trouva dans la Seine près de Rouen un cadavre qu'on reconnut pour celui d'Adrien Duquesnoy. A la fois législateur, industriel, savant et lettré, Adrien Duquesnoy a beaucoup écrit. Il a laissé des *Mémoires sur l'éducation des bêtes à laine*, un *Recueil de Mémoires sur les hospices et établissements d'humanité*, un aperçu de la *Statistique des Etats d'Allemagne*, une traduction de l'*Histoire des Pauvres*, de Rugles, une traduction de l'*Esquisse du Mémoire en faveur des pauvres*, de Jérémie Bentham, des *Récréations asiatiques*, etc.

DUQUESNOY (ERNEST-DOMINIQUE-FRANÇOIS-JOSEPH), député en 1791, membre de la Convention, né à Bouvigny-Boyeffes (Pas-de-Calais) en 1748, mort à Paris le 16 juin 1795, fils d'un cultivateur de Bouvigny, était moine au moment de la Révolution. Il profita des circonstances pour quitter son couvent et se fit cultivateur, et surtout champion enthousiaste des idées nouvelles. Le 30 août 1791, il fut élu député du Pas-de-Calais à l'Assemblée législative, le 7^e sur 11, par 284 voix (543 votants). Il siégea au côté gauche de cette assemblée, et, révolutionnaire ardent, proposa, après le Dix Août, l'arrestation et l'emprisonnement, par mesure de sûreté, de toutes les personnes soupçonnées d'incivisme. Élu membre de la Convention par le même département (6 septembre 1792), le 3^e sur 11, avec 655 voix (784 votants), il y redoubla d'énergie révolutionnaire, remplit diverses missions avec Delmas, Duham, Bellegarde, et, dans le procès de Louis XVI, s'exprima ainsi : « Intimement convaincu des crimes et des for-

faits du tyran, je vote pour la mort. » D'un caractère violent, il contraignit, dit-on, un de ses collègues à voter comme lui la mort du roi en lui donnant des coups de canne. Il poursuivait avec acharnement les Girondins. Sa correspondance atteste un zèle farouche pour la cause qu'il avait embrassée. « Le moine fanatique, a écrit M. Jules Claretie (les *Derniers Montagnards*), subsiste sous le costume du conventionnel. » Il donnait, d'ailleurs, l'exemple de l'intrépidité aux soldats à la tête desquels il combattait constamment. Commissaire à l'armée du Nord, il annonça à la Convention l'entrée de l'armée dans Maubeuge, et, dénoncé aux Jacobins, se justifia victorieusement. Le 30 brumaire an II, il écrivait d'Arras au Comité de salut public : « Je partirai demain pour aller donner l'émetique révolutionnaire aux aristocrates de Douai. » Envoyé en mission dans la Moselle, il décréta une taxe de 40,000 livres sur les riches de Metz pour être distribuée aux pauvres. La société populaire de la ville ayant protesté, le Comité de salut public annula l'arrêté, mais l'argent ne fut pas rendu. Le 27 germinal an II, à la Convention, à propos du décret destiné à « purger » Paris de tous les ex-nobles, Rival demanda quelle était la situation faite aux femmes. « La femme, répondit Duquesnoy, doit suivre le sort de son mari; la femme noble, qui a épousé un roturier, a prouvé qu'elle était au-dessus des préjugés ridicules de sa caste, elle a mérité une exception; au contraire, la femme roturière, qui s'est associée par vanité au marquis, au comte, doit partager son sort. » Son attachement au parti de la Montagne ne se démentit pas dans les journées de prairial. Lors de l'envahissement de la Convention, il fit remarquer à ceux qui l'entouraient que les loges des journalistes étaient presque désertes. Il demanda, dans la même séance, que le Comité de sûreté générale fut cassé, et remplacé par une commission extraordinaire; lui-même fut nommé membre de cette commission. Mais les événements ne lui permirent pas de remplir ce mandat. Bientôt décrété d'arrestation et d'accusation avec Bourbotte, Duroy et autres, par la majorité des députés rentrés en séance, il essaya vainement de prendre la parole, fut traduit, comme ses amis, devant la commission militaire, et, malgré le témoignage favorable de deux collègues, Charlier et Bonneval, fut (29 floréal) condamné à mort. Avant de mourir, il écrivit à sa femme une lettre, où il disait : « Tâchez de conserver vos jours afin de pouvoir faire donner à nos infortunés enfants une éducation républicaine. Rappelez-leur souvent ceci : Ne faites jamais à un autre ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit. Je vous embrasse mille et mille fois de tout mon cœur, embrassez bien tendrement pour moi nos chers enfants, et recevez mes tendres et éternels adieux... Je vous embrasse de nouveau, adieu, ma tendre et fidèle amie, je ne vous reverrai plus, c'est le seul regret qui me tourmente. » Dans la chambre d'arrêt où les condamnés furent transférés pour subir la « toilette », Duquesnoy reçut de Goujon le couteau dont celui-ci venait de se frapper, et s'en frappa à son tour. Plus heureux que Duroy, Bourbotte et Soubrany, il en mourut.

DUQUESNOY (JOSEPH-NORBERT), député de 1827 à 1830, né à Saint-Nicolas-sur-les-Fossés (Pas-de-Calais) le 16 février 1776, mort à une date inconnue, était propriétaire à Villers-Châtel, dans le Pas-de-Calais. Il fut élu député par le

collège de ce département, le 24 novembre 1827, par 168 voix sur 286 votants et 362 inscrits; il siégea à l'extrême-droite. Réélu, le 3 juillet 1830, par 178 voix sur 367 votants et 425 inscrits, il resta fidèle à la branche aînée des Bourbons, et le 12 août 1830, envoya sa démission dans les termes suivants : « Monsieur le président, élu député sous des institutions qui ont été modifiées depuis la réception de mon mandat, je regarde mes pouvoirs comme insuffisants. Je prie la Chambre d'accepter ma démission. »

DURAN (JEAN-MARIE-GABRIEL), député de 1830 à 1831, né à Saint-Gaudens (Haute-Garonne) le 24 mars 1772, mort à Gabarret (Landes) le 18 décembre 1850, maire de Saint-Gaudens depuis 1813, se fit remarquer, lors de l'invasion du midi de la France, par une attitude pleine de patriotique fermeté. En 1816, une fédération s'organisa à Saint-Gaudens, sous son administration, pour la défense du sol. Six jours avant de tomber sous les coups des verdetts, le général Ramel dînait chez lui, et répondait à un convive qui portait la santé du roi du Midi, par un toast à la sagesse de Louis XVIII, toast dont les passions royalistes ne lui tinrent guère compte. M. Duran, rentré dans la vie privée après l'assassinat du général Ramel, fut, sous le ministère Decazes, nommé, comme libéral, conseiller général du canton de Saint-Gaudens. Le 6 novembre 1830, il fut élu député par le 4^e collège électoral de la Haute-Garonne (Muret) avec 197 voix sur 259 votants et 422 inscrits, contre 62 voix à M. Cazeing-Lafond, en remplacement de M. de Roquette-Brisson, démissionnaire. Il siégea parmi les libéraux dynastiques. Sa carrière politique finit avec la première législature du gouvernement de Juillet. Il ne sollicita plus aucun mandat. Il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur après la révolution de 1830.

DURAND (ANTOINE), député en 1789, né à Léobard (Lot) le 18 juin 1744, mort à une date inconnue, exerçait la profession d'avocat à Léobard, lorsqu'il fut élu, le 23 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée du Quercy. Le *Moniteur* est muet sur son compte.

DURAND (ETIENNE), député en 1789, né à Saint-Maurice-sur-Dargoire (Rhône) en 1729, mort à une date inconnue, était, avant la Révolution, tanneur à Saint-Maurice-sur-Dargoire. Élu, le 5 avril 1789, député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée de Lyon, il siégea obscurément dans la majorité; son nom ne figure pas au *Moniteur*.

DURAND (JEAN-ANTOINE), député au Conseil des Anciens, né à Douelle (Lot) le 29 août 1745, mort à Cahors (Lot) le 24 décembre 1822, était officier de santé à Cahors. Le 26 germinal an VII, il fut élu député du Lot au Conseil des Anciens, par 73 voix sur 76 votants. Il appuya, le 19 fructidor an VII, une résolution tendant à faire déclarer que les autorités de la Haute-Garonne, qui venaient d'étouffer une rébellion royaliste, avaient bien mérité de la patrie. Le 27 germinal an VIII, il fut nommé adjoint au maire de Cahors.

DURAND (BERNARD), député au Conseil des Cinq-Cents, au Corps législatif de l'an VIII, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né

à Romorantin (Loir-et-Cher) le 5 février 1769, mort à Romorantin le 30 octobre 1835, était fils de François Durand, avocat, et de Marie-Anne Perault. Il exerçait, avant 1789, la profession d'avocat à Romorantin. Partisan de la Révolution, il devint procureur-syndic du district, et fut, en l'an III, appelé aux fonctions de commissaire du canton de Romorantin, puis élevé, en l'an IV, à celles de juge au tribunal de département du Loir-et-Cher. Commissaire, en l'an V, près l'administration centrale du département, il fut, le 26 germinal an VII, élu député de Loir-et-Cher au Conseil des Cinq-Cents, par 84 voix sur 123 votants. Le *Moniteur* ne mentionne pas son nom. Le 4 nivôse an VIII, il fut élu, par le Sénat conservateur, député de Loir-et-Cher au nouveau Corps législatif. Le 10 mai 1816, le même département l'envoya siéger à la Chambre des Cent-Jours, par 44 voix sur 65 votants, et 108 inscrits, contre 5 voix données à M. Gaullier, propriétaire, et 4 à M. Venaille. Il rentra dans la vie privée après cette courte législature.

DURAND (JACQUES-FRANÇOIS-HIPPOLYTE, BARON), député de 1816 à 1831, né à Perpignan (Pyrénées-Orientales) le 13 août 1768, mort à Perpignan le 27 décembre 1852, s'occupait d'agriculture et d'économie rurale, et était correspondant du Conseil d'agriculture. Il fut élu député, le 4 octobre 1816, par le collège de département des Pyrénées-Orientales, avec 95 voix (107 votants, 171 inscrits). Il siégea parmi les royalistes constitutionnels, parla sur l'importation des grains, et fut réélu, le 10 octobre 1821, par 250 voix (368 votants, 487 inscrits), et, le 25 février 1824, par 269 voix (327 votants, 446 inscrits). Il soutint le ministère Villèle, mais vota quelquefois avec la contre-opposition. Après avoir obtenu le renouvellement de son mandat, le 17 novembre 1827, par 207 voix (377 votants, 435 inscrits), il vota contre le ministère Polignac et fut des 221. Son dernier mandat législatif fut du 23 juin 1830, avec 254 voix sur 402 votants et 445 inscrits. Rallié au gouvernement de Louis-Philippe, il échoua aux élections du 30 novembre 1831, et ne réunit alors, dans le 3^e collège des Pyrénées-Orientales, à Prades, que 46 voix contre 52 à l'élu, M. Escanyé. Il se représenta encore, le 21 juin 1834, mais il n'obtint, à Perpignan (1^{er} collège), que 31 voix contre 251 à M. François Arago, élu.

DURAND (CLAUDE-LOUIS-CÉSAR), député de 1821 à 1824, né à Bourg (Ain) le 1^{er} octobre 1778, mort à Bourg le 26 février 1860, était propriétaire dans cette ville. Il se présenta, le 14 mai 1815, aux élections pour la Chambre des Cent-Jours, mais il n'obtint que 26 voix contre 52 données à l'élu, M. Didier. Le 20 septembre 1817, il échoua encore, au collège de département de l'Ain, avec 66 voix contre 208 données à l'élu M. Passerat de Silans. Il se présenta de nouveau le 18 août 1821, et, cette fois, il fut élu député dans le 1^{er} arrondissement électoral de l'Ain (Bourg), en remplacement de M. Camille Jordan, décédé, par 139 voix sur 193 votants et 240 inscrits, contre 38 voix à M. Sirand. Il ne fit pas partie d'autres assemblées.

DURAND (FRANÇOIS-BENOÎT-CHARLES-PANTALÉON), député de 1822 à 1831, né à Metz (Moselle) le 20 janvier 1765, mort à Richemont (Moselle) le 26 décembre 1852, était conservateur

des eaux et forêts, lorsqu'il fut élu, le 13 novembre 1822, député du 4^e arrondissement de la Moselle (Sarreguemines), par 73 voix sur 119 votants et 141 inscrits, contre 43 voix au général Semellé. M. Durand siégea dans la contre-opposition royaliste, vota en plusieurs circonstances contre les ministres, et obtint sa réélection : le 25 février 1824, avec 123 voix (142 votants, 168 inscrits); le 24 novembre 1827, au collège de département, avec 129 voix (172 votants, 187 inscrits), et, le 3 juillet 1830, avec 103 voix (133 votants, 199 inscrits). Il avait fait partie des 221. Jusqu'aux élections de 1831, il prêta son appui au gouvernement de Louis-Philippe, et ne fit pas partie d'autres législatures.

DURAND (AUGUSTIN-EUDES-JOSEPH), député de 1830 à 1831, né à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 5 mai 1767, mort à une date inconnue, négociant à Marseille, se présenta sans succès, le 27 mars 1829, dans le 1^{er} arrondissement électoral des Bouches-du-Rhône (Marseille) : il n'eut que 322 voix contre 369 données à l'élu, M. Thomas. Mais, le 28 octobre 1830, en même temps qu'il échouait à nouveau dans la même circonscription, il fut élu député, par 454 voix sur 547 votants et 1,529 inscrits, au collège de département des Bouches-du-Rhône, en remplacement de M. de Roux, dont l'élection avait été annulée. Il vota avec la majorité conservatrice jusqu'en 1831, et quitta alors la vie politique.

DURAND (FRANÇOIS), représentant en 1848, né à Saint-Vaast-de-la-Hougue (Manche) le 26 octobre 1796, mort à Paris le 25 septembre 1848, était, avant la révolution de février, notaire à Caen. Très indépendant par sa situation de fortune, il s'était placé de bonne heure dans les rangs d'une opposition assez platonique d'ailleurs; pendant les fêtes données en 1843 à Caen, pour le passage du duc de Nemours, il sollicita et obtint l'honneur de figurer dans le quadrille d'honneur avec la duchesse. Il était, depuis 1830, membre et secrétaire du conseil général du Calvados. Maire de Caen au 24 février 1848, il fut, le 23 avril suivant, élu représentant du Calvados à l'Assemblée constituante, le 6^e sur 12, par 64,302 voix (le nombre des votants et celui des inscrits manquent au procès-verbal de l'élection). Il siégea parmi les républicains modérés, vota l'abrogation des lois d'exil, la loi sur les attroupements et le décret sur les clubs, et repoussa les poursuites proposées contre Louis Blanc et Caussidière. La mort l'enleva au milieu de la législation.

DURAND (HIPPOLYTE-BAUDEL), représentant en 1848, né à Versailles (Seine-et-Oise) le 31 octobre 1806, mort à Nevers (Nièvre) le 18 juillet 1861, fils d'un modeste mercier de Versailles, manifesta sous Louis-Philippe des opinions démocratiques. Fondateur du *Vigilant de Seine-et-Oise*, il quitta ensuite Versailles pour aller acheter à Nevers une charge d'avoué. Il s'y occupa de politique, et prit part à la direction du journal *l'Association de la Nièvre*. Au commencement de 1846, M. Durand vendit sa charge d'avoué, et devint, à Paris, un des rédacteurs du *Nouveau Répertoire de jurisprudence* de Dalloz; il était depuis quatre mois professeur de législation comparée à l'Athénée de Paris, quand la République fut proclamée. Le gouvernement provisoire le nomma com-

missaire dans Seine-et-Oise. Puis il fut, le 23 avril 1848, élu représentant de ce département à l'Assemblée constituante, le 2^e sur 12, par 74,733 voix. Il siégea dans la fraction la plus modérée de la gauche et s'associa, d'ailleurs, à la plupart des votes du parti conservateur; il se prononça : *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* le maintien de la contrainte par corps, *contre* le droit au travail, *pour* la proposition Râteau, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* l'expédition d'Italie. Il vota la réduction de l'impôt du sel et se rallia, le 26 mai 1849, à l'amnistie des transportés. Le 8 juillet 1849, une élection partielle ayant eu lieu dans Seine-et-Oise pour remplacer le général Changarnier, qui venait d'opter pour la Somme, M. Durand obtint 351 voix contre 40,905 à l'élu, M. Lepic, et 475 à M. Archambault.

DURAND (FRANÇOIS-LOUIS-JUSTIN), député de 1852 à 1863 et de 1869 à 1870, né à Perpignan (Pyrénées-Orientales) le 13 avril 1798, mort à Perpignan le 1^{er} décembre 1889, se livra de bonne heure au commerce et s'occupa de finances et d'économie politique. Négociant et banquier à Perpignan, il fut en même temps membre et plusieurs fois président du conseil général des Pyrénées-Orientales. Le 29 février 1852, la circonscription unique de ce département l'envoya siéger au Corps législatif par 26,147 voix sur 27,320 votants et 46,289 inscrits, contre 1,014 voix à François Arago. Le gouvernement présidentiel avait soutenu sa candidature. M. Durand s'associa au rétablissement de l'Empire, mais s'attacha plutôt aux travaux de finances, de chemins de fer, de canalisation, qu'aux questions purement politiques. Réélu, toujours comme candidat officiel, le 22 juin 1857, par 26,521 voix (27,601 votants, 44,885 inscrits), contre 1,035 voix à M. Emmanuel Arago, il cessa de faire partie du Corps législatif en 1863 : il fut alors remplacé par M. Isaac Péreire. Mais il reentra au parlement le 24 mai 1869, comme élu de la 1^{re} circonscription des Pyrénées-Orientales, par 13,117 voix (21,630 votants, 27,497 inscrits), contre 3,475 voix à M. Emm. Arago. La validation de son élection fut vivement combattue par M. Jules Simon, qui protesta contre les *rajetés* dont cette élection avait été l'occasion; elle n'en fut pas moins validée. M. Durand observa en matière économique et financière une conduite assez indépendante, et ne donna pas toujours son approbation aux mesures budgétaires du gouvernement impérial. — Le 4 septembre 1870 mit fin à sa carrière politique. Chevalier de la Légion d'honneur du 6 février 1845.

DURAND (EUGÈNE-FRANÇOIS-JOSEPH), député de 1877 à 1880, né à Tinténiac (Ille-et-Vilaine) le 13 avril 1838, étudia le droit à la Faculté de Rennes, se fit recevoir avocat et docteur (1862), et, après avoir exercé à Rennes, conquit le grade d'agrégé en 1864. Il fut alors chargé de la chaire de droit romain, puis de celle de droit civil français, dont il devint titulaire en 1868. Républicain, il brigua le 6 mai 1877, dans la 2^e circonscription de Saint-Malo, la succession de M. Le Pomellec, décédé, et fut élu député par 7,347 voix (12,407 votants et 17,583 inscrits), contre 4,985 voix à M. Apuril de Kerloguen. L'acte du 16 mai suivit de près cette élection. M. Durand s'associa aux protestations des gauches et au vote des 363. Aux élections suivantes, il fut réélu au second tour, le 28 octobre 1877, avec 5,566 voix. Ce second tour de

scrutin avait eu lieu bien que M. Durand eût obtenu dès la première épreuve une majorité de 6,675 suffrages contre 6,407 à M. Rouxin, bonapartiste, ancien député; mais la commission départementale de revision avait défilé un certain nombre de bulletins gommés. Au surplus, la Chambre des députés déclara valable l'élection du premier scrutin. M. Durand siégea à la gauche républicaine, soutint les ministères Dufaure et Jules Ferry, se prononça *pour* le retour du parlement à Paris, *pour* l'invalidation de l'élection de Blanqui, *contre* l'amnistie plénière, *pour* l'article 7 et l'application des lois aux congrégations, etc. Il obtint le renouvellement de son mandat le 21 août 1881, par 7,373 voix (12,627 votants, 17,785 inscrits), contre 6,172 voix à M. de Kergariou, et reprit sa place dans la gauche modérée, avec laquelle il soutint la politique opportuniste. M. Durand (d'Ille-et-Vilaine) fut porté aux élections d'octobre 1885 sur la liste républicaine de ce département, et fut élu, au premier tour, le 4^e sur 9, par 61,782 voix (123,294 votants et 153,125 inscrits). Il prêta l'appui de ses votes aux divers ministères de gauche qui occupèrent le pouvoir durant la législature, et vota cependant *contre* l'expulsion des princes. Dans la dernière session, il s'est prononcé : *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

DURAND (JEAN-BAPTISTE), membre du Sénat, né à Moirax (Lot-et-Garonne) le 22 décembre 1843, était maire d'Agen et conseiller général du département, lorsqu'il fut élu, le 5 janvier 1888, comme candidat républicain, sénateur du Lot-et-Garonne, par 373 voix sur 728 votants, contre 806 voix à M. Dollfus, conservateur. Il prit place à gauche et vota pour la politique ministérielle; en dernier lieu, il s'est abstenu sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), et s'est prononcé *pour* la proposition Lisbonne restrictive de la liberté de la presse et *pour* la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger).

DURAND. — Voy. PIZIEUX (COMTE DE).

DURAND DE CORBIAC (ANTOINE), député de 1837 à 1842, né à Bordeaux (Gironde) le 28 novembre 1777, mort à Paris le 5 mai 1842, suivit d'abord la carrière militaire, et fit, en 1799, la campagne de Hollande. Rentré dans ses foyers, il s'établit dans la Dordogne, où il gagna, comme industriel, une fortune considérable. Négociant à Bergerac, il fut maire de cette ville, juge au tribunal de commerce, président de ce tribunal et conseiller général de la Dordogne. Le 3^e collège de ce département (Bergerac) le fit entrer, le 4 novembre 1837, avec 166 voix sur 261 votants et 470 inscrits, à la Chambre des députés. Il prit place au centre, vota avec la majorité ministérielle, et fut réélu, le 2 mars 1839, par 129 voix (361 votants, 492 inscrits), contre 99 à M. Dezeimeris. Il mourut en 1842, avant la fin de la session. — Chevalier de la Légion d'honneur.